Lutter contre les pollutions

Tous responsables

Une journée de de sensibilisation sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires était organisée le 11 octobre à Beaune.

Sur l'invitation de la Fredon (Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles), de nombreux élus et techniciens des collectivités locales étaient présents vendredi dernier au lycée viticole beaunois. Nicolas Boillin, directeur du syndicat du bassin de la Vouge, a fait part de son expérience en matière de réduction des produits phytosanitaires.

«Environ 90% des usages de produits phytosanitaires sont bien agricoles, mais ces derniers ne représentent que 50% des pollutions» informe Nicolas Boillin.

Quel était l'objectif de cette journée ?

«Une utilisation moindre des produits phytosanitaires était au centre des débats. Cette réunion en salle, suivie d'une démonstration de matériels, a été très riche en échanges avec les collectivités. Pourquoi les collectivités? Elles sont particulièrement concernées. En effet, on dit toujours que les agriculteurs sont les plus grands pollueurs, mais c'est une fausse idée. Environ 90% des usages de produits phytosanitaires sont bien agricoles, mais ces derniers ne représentent que 50% des pollutions. Cela est prouvé par les relevés effectués dans les rivières et dans les nappes. Nous trouvons des molécules bien précises, spécifiques des différents usagers. En fait, tout le monde est concerné par les pollutions et notamment les systèmes urbains. Avec les rues et trottoirs bitumés, les risques de transferts vers les eaux sont augmentés».

Quelles sont les actions menées par votre syndicat?

«Nous échangeons avec les communes de notre territoire depuis 2007. Nous leur expliquons que certaines pratiques peuvent être très polluantes. Nous ne sommes pas dans une logique économique comme en agriculture, l'usage des pesticides dans un but uniquement «ornemental» pourrait être limité voire stoppé par la plupart des collectivités. Il faut savoir qu'un bouchon Bic rempli d'un produit phytosanitaire, jeté directement dans une rivière, pollue 10 000 m³ d'eau .... Les résultats que nous obtenons depuis 7 ans sont plutôt encourageants. Sur les 58 communes du bassin versant de la Vouge, huit n'utilisent plus aucun produit phytosanitaire pour leurs espaces publics et une dizaine ont réduit leurs usages de 80 à 90%. Nous travaillons également avec la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. A ce sujet, je tiens à dire que les agriculteurs jouent très bien le jeu. Cet investissement porte ses fruits car la contamination des rivières et des nappes se réduit».

Le combat est-il gagné pour autant ?

«Non ! Même si la pollution diminue, nous avons toujours des contaminations importantes. Nos treize puits d'alimentation en eau potable sont toujours au-delà des normes. Il faut donc poursuivre les efforts. Cela passe par la communication et des journées comme aujourd'hui. Nous invitons les collectivités à venir voir les dispositifs déjà mis en place, prendre connaissance des différentes pratiques et financements possibles et voir tous les avantages que l'on trouve dans une utilisation différenciée des produits phytosanitaires. Tout le monde peut y gagner : l'utilisation de ces produits est contraignante avec des obligations d'agrément et de certificat individuels qui se multiplient. Et économiquement parlant, ça peut être très intéressant. A cause de ces produits, le Syndicat des Eaux de la Râcle a été obligé de fermer son puits pendant deux ans et d'investir dans une usine de traitement pour 230 000 euros...»

Propos recueillis par Aurélien Genest

Stockage de pommes de terre

Les bonnes pratiques de la thermonébulisation

La thermonébulisation est à l'origine de nombreux incendies de bâtiments de stockage de pommes de terre du fait de hautes températures dégagées par le thermonébulisateur (+/- 650 °C pour le matériel thermique). Il est donc indispensable de mettre en œuvre les recommandations suivantes.

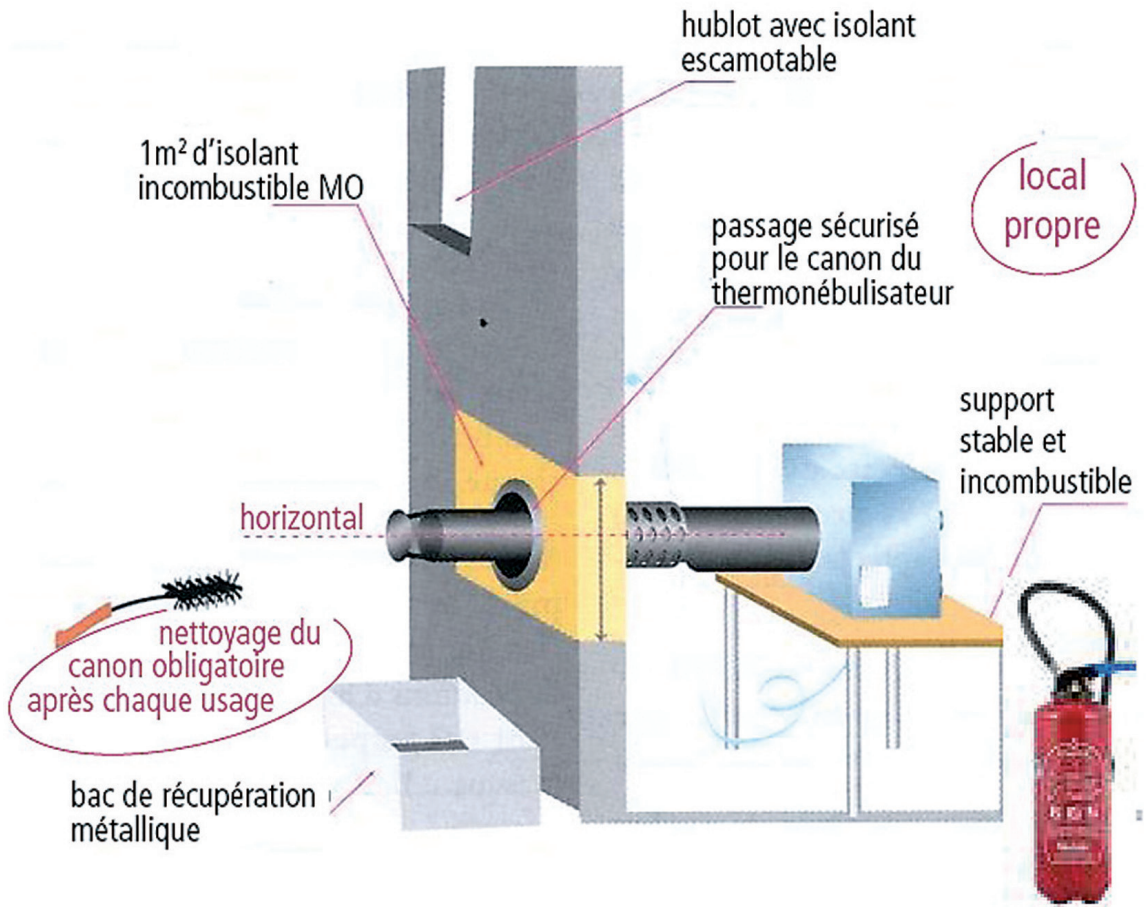

Groupama

En préambule, rappelons que le recours à un prestataire spécialisé pour l'opération de thermonébulisation permet d'assurer sa réalisation par un personnel qualifié et un matériel performant et fiable.

Aménagement du bâtiment

• Privilégier les isolants incombustibles de type laine minérale. En effet, le risque de propagation d'un incendie est fortement aggravé par l'emploi de matériaux isolants inflammables (Ex: polystyrène expansé ou extrudé, mousse de polyuréthane, ...)

• Le thermonébulisateur sera toujours placé à l'extérieur de la cellule à traiter et de préférence à l'opposé du couloir technique de ventilation.

• Proscrire l'implantation du thermonébulisateur dans le couloir technique.

• Les murs parallèles au canon doivent être éloignés de 4 m de ce dernier.

• Prévoir un passage de sécurité du canon dans la cloison, centré sur au minimum 1 m² de matériaux incombustibles et non conducteur de chaleur Ex : carreaux de plâtres, béton cellulaire, panneaux sandwich à âme en laine de roche, …).

Avant traitement

• Prévoir un support stable et de préférence incombustible et veiller à installer le canon parfaitement horizontal.

• Réserver un espace libre devant le canon, de manière idéale 4 m jusqu'au premier palox, et 2 m de chaque côté du canon. Si cette distance de 4 m ne peut pas être respectée, placer une plaque amovible en matériaux incombustibles et non propagateurs de chaleur devant les palox (Ex : plaques de gypse + fibres).

• Veiller à ce que le canon soit positionné de telle sorte que la traversée de la paroi se fasse au niveau de la partie calorifugée de l'appareil.

• Prévoir un bac de récupération métallique suffisamment grand pour récupérer les éventuels écoulements de produit, calamine … à placer sous l'extrémité du canon.

• Vérifier que le canon ait bien été nettoyé avant toute utilisation, et principalement lors de la réception d'un

• S'assurer de la compatibilité d'utilisation du produit avec le thermonébulisateur.

Pendant le traitement

• Surveillance impérative et continue par l'utilisateur se trouvant près de l'appareil.

• Veiller à ce que le thermonébulisateur ne soit pas en contact avec des matériaux inflammables.

• Proscrire le calfeutrement autour du canon avec des matériaux inflammables (mousses, polystyrène, tissus….).

Attention, une laine minérale peut devenir inflammable du fait de l'imbibition par le produit de traitement. Pour éviter ce risque, remplacer régulièrement la laine minérale ou confectionner un passage sécurisé par une collerette métallique.

• En fin de traitement, veiller à couper l'injection du produit de traitement avant d'arrêter le thermonébulisateur.

• En cas d'incendie, arrêter l'injection de produit, puis le thermonébulisateur.

• Intervenir immédiatement avec l'extincteur (Eau pulvérisée avec additif) et appeler les secours (18).

Après chaque traitement

Procéder au nettoyage complet du thermonébulisateur afin d'éviter toute accumulation de produit de traitement. Il est souhaitable de le faire entretenir régulièrement par un professionnel.

Groupama Prévention